



**PROCES VERBAL
Du Comité Syndical
du 05/12/2023 à 10h00**

L'an deux mille vingt-trois le 5 décembre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etai^{ent} présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christophe LECOMTE (suppléant de M. Sorieux), Patrick HERVIOU, Jean RONSIN, Pascal HERVE (Suppléant de M. Georget), Jean-Claude BELINE, Madame Marie Edith MACE

Etai^{ent} absent(e)s ou excusé(e) : Madame Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Guillaume PERRIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, André LAITU, Jean-Francis RICHEUX,

Pouvoir :

- de Monsieur Yann SOULABAILLE à Monsieur Joseph BOIVENT

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY et Olivier Vincent, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Jean RONSIN

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 29 Novembre 2023

La séance est ouverte à 10h00 sous la présence de Monsieur Joseph Boivent.

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse et des annexes résumant l'ensemble des points

Administration générale

N°23/12-01 Approbation du procès-verbal du comité du 05/10/2023

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **ENTERINE** ledit compte-rendu.
 Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°23/12-02 Désignation d'un secrétaire de séance
 Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **NOMME** Monsieur Jean RONSIN Secrétaire de séance.
 Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°23/12-03 Point sur les délégations au président et au bureau

Délégations du Président

- *Marchés et conventions*

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 5 octobre au 28 novembre 2023 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
03/10/2023	Mission complémentaire exploitation AVA	Cabinet Coudray	828,00
30/10/2023	ASTEER Insertion publicitaire pour CGLE (Convention Pôle Ouest)	TSM	2 820,00
03/11/2023	Impression affiches 30 ans	ADA	431,17
16/11/2023	Fresque SMG-Eau35	La cremerie	2 575,00
17/11/2023	Remplacement du serveur informatique et infogérance sur 3 ans	RBI	27 798,66
19/11/2023	Convention BRGM avenant	BRGM	9 600,00
20/11/2023	Repas 30ans	Bureau des Saveurs	2 226,70
23/11/2023	Chaussure de terrain	Decathlon	92,00
23/11/2023	Veste travail Nouvel Agent	UGAP	110,16
23/11/2023	Cable et caméra visio	RBI	312,02
24/11/2023	Stand Carrefour de l'eau 2024 (convention Pole Ouest)	Ideal	15 684,00
24/11/2023	Contrat de nettoyage : complément	ABC Nettoyage	390,00
24/11/2023	Chambersign (2clés)	Chambersign	288,00
24/11/2023	Location matériel 30 ans	Festivitre	635,20
27/11/2023	Formation 1 ^{er} secours pour les agents	Protection Civile	1 100,00

- *Ressources Humaines*

Le président a signé une autorisation de mise en disponibilité d'un agent dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle pour une durée de 6 mois.

Délégations du Bureau

Le bureau syndical du 27 novembre 2023 a délibéré pour valider les financements suivants :

- Traitement des boues à l'usine de Villejean : financement complémentaire lié aux surcoûts constatés en fin d'opération : 95 000 € (prise en charge à 50%).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises

Ressources humaines

N°23/12-04 Mise à disposition du service à Ouest35 et Eau du Pays de Fougères pour le lancement d'une politique d'économies d'eau

Monsieur Boivent présente ce point. Il rappelle que, lors du dernier comité syndical, il a été acté une répartition des actions d'économies d'eau :

- Maîtrise d'ouvrage préférentielle du SMG-Eau35 pour les actions auprès des professionnels
- Maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes et distributrices pour les actions auprès des particuliers

Il précise que les syndicats Ouest 35 et EPF ont sollicité le SMG-Eau35 afin d'être assistés dans la mise en œuvre d'une politique d'économies d'eau envers les particuliers, qui représentent l'enjeu principal sur ces territoires.

Monsieur Boivent propose aux deux syndicats une mise à disposition d'une partie du service du SMG-Eau35 pour l'assister en matière de pilotage des actions d'économies d'eau (poste chargée de mission) et d'actions de communication (poste chargée de communication).

Monsieur Demolder s'interroge sur la charge que cela représente pour les agents.

Monsieur Boivent indique que cette mise à disposition serait d'environ 0,5 ETP à répartir sur les deux postes et pour une durée définie.

Monsieur Deconchy explique qu'une convention devra être signée afin prendre en charge les coûts de personnel incombant aux collectivités demandeuses, à l'image de celle déjà pratiquée sur la mise à disposition du service de géomatique.

Monsieur Deconchy complète en indiquant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a lancé un nouvel appel à projet sur les politiques d'économie d'eau.

Monsieur Demolder indique qu'à la CEBR, 4 postes ont déjà été créés afin de répondre à l'enjeu des économies d'eau.

Monsieur Boivent propose au comité d'autoriser le président à signer les conventions de mise à disposition du service du SMG-Eau35 pour ces 2 opérations.

Il procède donc au vote et ce point est validé à l'unanimité.

Arrivée de Madame MACE 10h15

N°23/12-05 Mise en place d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Monsieur Deconchy présente ce point en indiquant que le Gouvernement a fixé par décret du 2 novembre 2023 la possibilité de mettre en œuvre une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » dans la fonction publique territoriale afin de compenser les effets de la forte inflation sur les agents publics les moins bien rémunérés.

La mise en place de cette prime dans les collectivités doit faire l'objet d'une délibération, soumise à l'avis du Comité Social Territorial. Elle peut être versée jusqu'au 30 juin 2024.

Monsieur Boivent explique que suite aux débats en bureau syndical, il demande aux membres du comité de se prononcer sur la mise en œuvre de cette prime au SMG-Eau35.

Une discussion a lieu sur l'esprit même de cette prime et notamment le fait que l'Etat ne compense pas cette prime, pourtant décidée nationalement, sur les agents potentiellement concernés, et sur les montants qui pourraient être retenus.

Monsieur Deconchy indique que 5 agents seraient concernés et que le montant total maximal (en cas d'application des plafonds) serait d'environ 2 200 €.

Monsieur Boivent propose de procéder au vote sur l'application des plafonds et ce point est validé à l'unanimité.

Administration-Financements

N°23/12-06 Programme complémentaire n°3 (travaux)

Monsieur Deconchy présente ce point, il explique que de nouvelles demandes de financement ont été validées par délibération du bureau syndical. Et donc elles nécessitent l'inscription de montants complémentaires au programme d'opération du SMG-Eau35 :

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
CEBR	Traitement des boues de l'usine de Villejean	50% des travaux supplémentaire lié aux avenants, aux révisions et diverses prestations	95 000 €

Monsieur Deconchy explique que la CEBR a dû procéder à un ajustement suite aux révisions et mais également aux prestations complémentaires, qui ont été ajoutées afin de faciliter l'exploitation.

Monsieur Dumas souhaite que pour chaque avenant, le SMG-Eau35 soit invité lors des échanges et qu'à l'avenir, les avenants ne puissent pas dépasser un pourcentage défini au démarrage du projet.

Monsieur Boivent propose de procéder au vote sur le financement de l'opération et ce point est validé à l'unanimité.

N°23/12-07 Décision modificative n°2

Monsieur Boivent rappelle qu'un agent est en congés longues maladie depuis le début de l'année et qu'en raison d'un remplacement sur l'ensemble de l'année, le chapitre 012 « Charges de personnel et assimilés » doit être complété à hauteur de 11 000 € depuis la ligne « dépenses imprévues ». La répartition doit également être revue à l'intérieur du chapitre.

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6218- Personnel extérieur	+ 22 000,00€	
Article 6413 Primes et gratifications	- 11 000,00	
Article 022- dépenses imprévues	- 11 000,00€	

Monsieur Deconchy rappelle que les remboursements via l'assurance statutaire (atténuations de charges) sont également plus élevés qu'attendu au budget (environ 19 000 € attendus sur 2023)

Monsieur Boivent propose de procéder au vote et ce **point est validé à l'unanimité.**

N°23/12-01 Aqueduc Vilaine Atlantique – Déclaration de Projet

Monsieur Olivier Vincent présente l'ensemble de ce point.

Il explique qu'à l'issue de l'enquête publique de DUP, le commissaire enquêteur vient de rendre son avis sur le projet, qui est favorable avec recommandations. Conformément la réglementation, le comité doit se prononcer sur une déclaration de projet afin de confirmer la « poursuite » du projet et d'obtenir un nouvel arrêté de DUP.

Il rappelle que l'enquête publique relative au projet s'est déroulée sur le territoire des 15 communes traversées par la conduite et les ouvrages associés, du 20 septembre 2023 au 20 octobre 2023.

La Commissaire Enquêtrice désignée par le Tribunal Administratif a procédé à la synthèse de l'ensemble des observations du public, formulées dans les registres, par courrier ou sur le site internet de la Préfecture. Après remise d'un mémoire en réponse du SMG Eau 35, la Commissaire Enquêtrice a émis des avis favorables, avec recommandations, au titre des différentes réglementations concernées (enquête parcellaire, Déclaration d'Utilité Publique du projet).

Il indique que les avis de la Commissaire enquêtrice sont disponibles et téléchargeables sur le site de la Préfecture :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-d-utilite-publique-Expropriations>

Que conformément à l'article L. 126 du Code de l'Environnement, il est demandé au comité de se prononcer sur l'intérêt général par une déclaration de projet, après présentation de l'étude d'impact, des avis déposés et du déroulé de l'enquête publique.

Monsieur Demolder intervient et signale que le SAGE Vilaine a souligné la nécessité de réaliser l'Aqueduc Vilaine Atlantique, dans ses dispositions 182 -184.

Monsieur Vincent explique également que le SMG-Eau35 doit assurer un suivi écologique sur 5 ans et doit s'engager dans la poursuite des économies d'eau.

Monsieur Boivent indique que ce point fait partie intégrante des 4 axes du futur schéma départemental

Monsieur Boivent propose de procéder au vote et détaille l'ensemble de la délibération à savoir :

- 1) **PRENDRE ACTE** des résultats de l'enquête publique relative au projet ;
- 2) **PRENDRE ACTE** des conclusions et avis de la Commissaire Enquêtrice émis dans le cadre de ladite enquête publique ;
- 3) **PRENDRE EN COMPTE** les recommandations émises par la commissaire enquêtrice, ainsi que les réponses apportées pour chacune d'entre elles ;
- 4) **SE PRONOCER FAVORABLEMENT**, par la présente déclaration de projet, sur le caractère d'intérêt général de la 3ème tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, entre Bains-sur-Oust et Rennes ;
- 5) **DEMANDER** à la Préfecture la prise des arrêtés nécessaires à la réalisation des travaux, sur la base du dossier soumis à enquête et des précisions ci-dessus.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°23/12-02 Financement des programmes BV

Monsieur Boivent remarque que le travail de la commission « protection et amélioration de la qualité de la ressource » a proposé une mise à jour des enveloppes de financement des programmes de BV, en intégrant le paramètre « surface agricole en amont du captage » dans le calcul afin de tenir compte de la charge de travail à réaliser sur les captages concernés.

Une discussion a lieu sur le maintien de la valeur plancher par BV, afin de conserver sur l'ensemble du département un niveau d'actions suffisant sur les suivis de qualité, et les actions agricoles.

Monsieur Boivent propose donc que les enveloppes soient recalculées sur la base des critères suivants :

- Surface Agricole en amont des captages : 150k€
- Volumes prélevés sur le BV (période 2018-2020) : 200k€
- Nombre de captages prioritaires : 110k€
- Valeur plancher individuelle de 30 000€ appliquée après calcul de l'enveloppe
- Au sein de chaque thématique, répartition au prorata selon maître d'ouvrage/contrat.

Les enveloppes seraient désormais les suivantes (colonne « enveloppe retenue ») :

contrats de Bassins versants 2023	captages superficiels	porteur des actions	enveloppe actuelle	nouvelle répartition avant application plancher	enveloppe retenue	date contrat de BV
Airon	Pont Juhel	Eau du Pays de Fougères	30 000 €	21 013 €	30 000 €	2020-2025
Couesnon	Bas Sancé	Eau du Pays de Fougères	30 000 €	14 460 €	30 000 €	2023-2028
	drains rennes	CEBR	31 400 €	15 436 €	30 000 €	2023-2028
	La roche	CEBR	47 800 €	57 762 €	57 762 €	2023-2028
	Fontaine la Ch drains fougère					
	les villaloups	Eau du Pays de Fougères	30 000 €	18 521 €	30 000 €	2023-2028
Rance Frémur	Rophemel	CEBR	44 600 €	57 282 €	57 282 €	2020-2025
	Bois Joli	EPSM	30 000 €	26 058 €	30 000 €	2020-2025
Bassins côtiers de	Landal	EPSM	50 000 €	43 445 €	43 445 €	2022-2024
	Beaufort Mirel					
Vilaine Ouest	cheze-canut	CEBR	58 200 €	31 564 €	31 564 €	2023-2025
	Ville Chevron	Eau & Vilaine UGVO		52 565 €	52 565 €	2023-2025
Oust	étang bleu	SMGBO	30 000 €	26 862 €	30 000 €	2022-2024
	paradet					
Vilaine-Est	plessis beuche	Eau & Vilaine UGVE	78 600 €	95 032 €	95 032 €	2022-2024
	Pont Billon					
	Valière					
	Bougrières					
Total			460 600 €	460 000 €	517 650 €	

L'enveloppe globale affectée aux bassins versants est donc revue à la hausse. Il est précisé que le financement des actions innovantes ne sera pas modifié.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité

Il est 11h30 la séance est levée.

Monsieur Boivent convie les membres du comité au pot de départ en retraite de Madame MARIE.

L'ensemble des élus la remercie pour son implication et sa persévérance dans son travail.